



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n° 328

Minima conventionnels : le patronat coincé par la revalorisation du SMIC au 1er juin 2026 !

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la branche des Bureaux d'Études s'est réunie le 27 mai 2026 avec pour ordre du jour, la poursuite des négociations engagées en mars 2026 :

- Les enjeux environnementaux,
- Les minima conventionnels,
- L'intéressement aux résultats de l'entreprise,
- La complémentaire santé et le régime de protection sociale.

Ainsi, la réunion s'inscrit dans la continuité des négociations des mois de mars et d'avril 2026.

Tout d'abord les questions relatives à la complémentaire santé et au régime de protection sociale ont surtout porté sur des problématiques techniques, afin de structurer l'action dans la branche et de garantir le droit des travailleur.se.s. Sur les enjeux environnementaux dans l'entreprise, bien que les négociations soient laborieuses, nous ne pouvons plus ignorer que le patronat est très volontaire pour obtenir un accord. Question d'affichage certes mais cela permet d'avancer sur nos revendications.

Mais cet allant est totalement absent des négociations sur les salaires, qui achoppent depuis le mois de mars. Et c'est encore sur ce sujet que de nombreuses passes d'armes ont lieu. La revalorisation du SMIC annoncée au 1^{er} juin 2026 met à bas tout l'argumentaire du patronat qui indiquait être au bout de ce qu'il pouvait proposer. En effet, avec ses propositions précédentes, le premier niveau de la grille serait encore sous le SMIC ! Or pour rappel, personne ne peut être payé moins que le SMIC horaire. En conséquence, ce que le patronat prétend proposer est déjà versé. Ce n'est qu'un effet d'annonce. Aussi, il propose 420 € bruts annuels pour tout le monde, sauf pour les quatre premiers niveaux qui montent à 60 € par mois. Rappelons qu'avec la revalorisation du SMIC et le fait que le premier niveau soit très bas, 60 € par mois, c'est en réalité 12 € bruts au-dessus du SMIC, le premier niveau de la grille est inférieur à 48 €.

Une nouvelle fois, nous ne pouvons nous satisfaire de cette proposition, et en premier lieu sur la méthode. Le mécanisme voulant établir un montant brut pour tout le monde conduit mécaniquement à un tassement de la grille et à un rapprochement, à chaque nouvelle augmentation, des salaires vers le bas, c'est-à-dire le SMIC. Même si toutes et tous autour de la table sont sensibilisé.es à la question du niveau de vie des moins bien payés, cette mécanique redoutable condamne bien des salarié.es à ne pas pouvoir progresser. De plus, les niveaux proposés sont bien trop bas.

Face à l'opposition syndicale, le patronat prétend tout de même mettre un texte à signature le mois suivant. Bien évidemment, nous avons été insensibles aux postures de clôture du débat du côté patronal. Si les patrons peuvent imposer des PV de désaccord dans l'entreprise, le principe de commission paritaire ne leur donne pas la même latitude !

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »

Fédération CGT des Sociétés d'Études